

RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Grenoble, le 25 février 2019

La rectrice de l'académie de Grenoble  
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les candidats à l'examen du  
BTS CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS

Rectorat

**NOTE ADRESSEE AUX CANDIDATS INDIVIDUELS, SALARIES ET AUX CANDIDATS  
INSCRITS SOUS LE STATUT DE LA FORMATION CONTINUE**

Division des  
Examens et Concours

Réf.: 2019/408/DEC4/LHA

Affaire suivie par :  
Leticia HERMIDA ALONSO

Téléphone :  
04 76 74 74 20

Courriel :  
Leticia.hermida-alonso  
@ac-grenoble.fr

Adresse postale  
7, place Bir-Hakeim  
CS 81065  
38021 Grenoble cedex 1

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2019 du brevet de technicien supérieur « Conception de Produits Industriels ».

**I – CALENDRIER DES EPREUVES – CENTRES D'EXAMENS :**

Le calendrier des épreuves figure en **annexe I** de la présente note.

Vous trouverez ci-dessous les centres d'examens auquel vous êtes rattachés pour les épreuves écrites et professionnelles.

Les épreuves orales se dérouleront dans des centres de regroupement académique qui figureront sur votre convocation selon votre département de résidence.

CENTRES D'EXAMENS DE RATTACHEMENT	CANDIDATS CONCERNES
<p><b><u>Epreuves écrites</u></b></p> <p>Lycée Monge 119 avenue Marius Berroir 73000 CHAMBERY ☎ : 04.79 33 39 09</p> <p>Lycée Mont-Blanc 71 rue du lycée, allée des étudiants 74190 PASSY ☎ : 04 50 78 14 43</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 CANDIDAT LIBRE SAVOIE</li> <li>• 4 CANDIDATS LIBRES HAUTE-SAVOIE</li> </ul>
<p><b><u>Epreuves professionnelles</u></b></p> <p>Lycée Algoud Laffemas 72 rue Barthélémy de Laffemas 26901 VALENCE ☎ : 04 75 82 61 30</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 CANDIDAT LIBRE SAVOIE</li> <li>• 4 CANDIDATS LIBRES HAUTE-SAVOIE</li> <li>• 1 CANDIDAT FORMATION CONTINUE</li> </ul>

## II - LIVRETS SCOLAIRES :

Si vous possédez un livret scolaire, vous devez le remettre au chef de centre d'examen dans lequel vous passerez les épreuves écrites.

## III – CONVOCATIONS :

Une convocation vous sera adressée quinze jours avant les épreuves.

Vous prendrez connaissance des dates des épreuves en **annexe I** de la présente note.

Les centres d'examens ainsi que les informations concernant l'épreuve orale d'anglais seront précisés sur les convocations.

**Vous veillerez à contacter le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) du lycée Algoud Laffemas ([michel.sage@ac-grenoble.fr](mailto:michel.sage@ac-grenoble.fr)) afin qu'il vous communique les jours et heures de passage pour les épreuves orales et pratiques.**

## IV - INSTRUCTIONS RELATIVES A CERTAINES EPREUVES – CONFORMITE DES DOSSIERS :

### A – Epreuve de langues vivantes étrangères - anglais :

Les épreuves orales de langues vivantes étrangères auront lieu **les 2, 3 et 6 mai 2019**.

Cette épreuve orale a pour but d'évaluer au niveau B2, scindée en 2 parties :

- **Compréhension de l'oral : 30 mn sans préparation** pour 3 écoutes espacées de 2 mn d'un document audio ou vidéo dont le candidat rendra compte en français, par écrit
- **Expression orale en continu et en interaction : 15 mn assorties d'un temps de préparation de 30 mn.**  
Cette partie d'épreuve prend appui sur 2 ou 3 documents textuels et iconographiques illustrant un thème adapté pour des sections industrielles. Le candidat enchaînera par une brève présentation personnelle (1 à 2 mn) et une présentation structurée des documents (3 à 4 mn).

**Depuis la session 2018, cette épreuve prend appui sur trois documents en langue anglaise, d'une page chacun, qui illustrent le thème du stage ou de l'activité professionnelle et qui sont annexés au rapport : un document technique et deux extraits de la presse écrite ou de sites d'information scientifique ou généraliste.**

**Le premier est en lien direct avec le contenu technique ou scientifique du stage (ou de l'activité professionnelle), les deux autres fournissent une perspective complémentaire sur le sujet.**

**Il peut s'agir d'articles de vulgarisation technologique ou scientifique, de commentaires ou témoignages sur le champ d'activité, ou de tout autre texte qui induise une réflexion sur le domaine professionnel concerné, à partir d'une source ou d'un contexte anglophone.**

**Les documents iconographiques ne représentent au plus qu'un tiers de la page.**

Le candidat fera une présentation structurée des trois documents; il mettra en évidence le thème et les points de vue qu'ils illustrent, en soulignant les aspects importants et les détails pertinents du dossier (cf. descripteurs du niveau B2 du CECRL pour la production orale en continu).

## **B – Epreuves E41, E51, E52, E61 et E62 :**

Pour les modalités d'organisation de ces épreuves, se reporter à l'**annexe II**.

## **C – Conformité des dossiers :**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « Non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « Non valide » est portée à l'épreuve.

**La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :**

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

**IMPORTANT** : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

## **V - JURY DE DÉLIBÉRATIONS - RELEVÉS DE NOTES - DIPLÔMES - CHANGEMENTS D'ADRESSE :**

Les délibérations du jury se dérouleront au :

**Rectorat de GRENOBLE  
7 place Bir-Hakeim - 38000 Grenoble  
Le vendredi 5 juillet 2019 à 10h30  
sous la présidence de M. Michel LOISY, IA-IPR de S.T.I.**

Les relevés de notes seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat dans les jours qui suivront les délibérations.

Les diplômes seront envoyés en recommandé par mes services au domicile de chaque candidat de l'académie de Grenoble, au mois d'octobre 2019.

**Si vous changez d'adresse, n'oubliez pas de le signaler par écrit à mes services, sous le présent timbre, en précisant quel examen vous avez subi.**

**VI - DOSSIERS-MÉMOIRE ET CERTIFICATS DE STAGE :**

Les dossiers-mémoire seront conservés par les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante, c'est-à-dire jusqu'au 10 juillet 2020.

Pour la rectrice et par délégation,  
Le chef de la division des examens et concours

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the name Laurence Giry.

Laurence Giry

## ANNEXE I

### CALENDRIER DES EPREUVES SESSION 2019

#### BTS CONCEPTION DES PRODUITS INDUSTRIELS

EPREUVES ECRITES	DUREE	DATES	HEURES
E1 – CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	4 H	MARDI 14 MAI 2019	14H00 - 18H00
E3 – MATHEMATIQUES (1)	2 H	LUNDI 13 MAI 2019	14H00 – 16H00
E4-2 – CONCEPTION PRELIMINAIRE (1)	6 H	MERCREDI 12 JUIN 2019	08H00 – 14H00

EPREUVES ORALES ET PRATIQUES	DUREE	DATES
E2 - LANGUE VIVANTE ETRANGERE ANGLAIS EPREUVE PONCTUELLE Orale (2)	45 mn	LES JEUDI 2, VENDREDI 3 ET LUNDI 6 MAI 2019
E3-2 – PHYSIQUE CHIMIE	2 H	LE MERCREDI 22 MAI 2019
E4-1 – EXPRESSION DU BESOIN ET CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL (*)	30 mn	LE MARDI 5 MARS 2019
E5-1 – CONCEPTION DETAILLEE (*)	20 mn	DU JEUDI 13 AU VENDREDI 14 JUIN 2019
E5-2 – SOUTENANCE DU RAPPORT DE STAGE INDUSTRIEL (**)	20 mn	LE JEUDI 28 MARS 2019
E6-1 – PROJET DE PROTOTYPAGE (*)	1 H	LE MARDI 21 MAI 2019
E6-2 – PROJET COLLABORATIF D'OPTIMISATION D'UN PRODUIT ET D'UN PROCESSUS	4 H	LE MARDI 21 MAI 2019
• EF1 - EPREUVE FACULTATIVE LANGUE ETRANGERE (obligatoirement différente de l'anglais)	20 mn	Se référer aux informations indiquées sur la convocation du candidat.

#### CONSIGNES EPREUVES :

- (1) La sortie des candidats n'est autorisée que **2 h** après le début des épreuves.
- (2) Epreuves orales : Le jour et l'ordre de passage seront précisés sur votre convocation.

**(\*) RETRAIT DES DOSSIERS U41, U51 et U61** : Vous devez prendre contact avec le DDFPT du lycée Ferdinand Buisson, [patrice.rebut@ac-grenoble.fr](mailto:patrice.rebut@ac-grenoble.fr).

- Epreuve U41 : retrait à partir du **5 février 2019**
- Epreuve U51 : retrait à partir du **13 mai 2019**
- Epreuve U61 : retrait à partir du **12 avril 2019**

**(\*\*) REMISE DU RAPPORT DE STAGE U52** : Vous devez prendre contact avec le DDFPT du lycée Ferdinand Buisson.

- **Le mercredi 13 mars 2019 AU PLUS TARD**

<b>EPREUVES</b>	<b>Support de l'épreuve</b>	<b>Etablissements non habilités / Candidats non scolaires</b>
<b>Epreuve E4-1 – Expression du besoin et cahier des charges fonctionnel</b>	Un dossier de cahier des charges fonctionnel limité à 15 pages hors annexes.	Un dossier remis par le lycée Ferdinand Buisson – Voiron – un mois avant le début de l'épreuve <b>soit à partir du mardi 5 février 2019.</b> (1)
<b>E5-1 – Conception détaillée</b>	Un dossier de présentation d'un projet de conception détaillée limité à 30 pages (hors plans industriels et annexes).	Un dossier remis par le lycée Ferdinand Buisson – Voiron – un mois avant le début de l'épreuve <b>soit à partir du lundi 13 mai 2019.</b> (1)
<b>E5-2 – Soutenance du rapport de stage industriel</b>	Un rapport numérique d'activités en milieu professionnel conduites par le candidat, dans une entreprise de la filière, d'une trentaine de pages en dehors des annexes visé par l'entreprise.	Le dossier du candidat devra être remis au DDFPT du lycée Ferdinand Buisson – Voiron – au plus tard le <b>mercredi 13 mars 2019.</b>
<b>E6-1 – Projet de prototypage</b>		Un dossier remis par le lycée Ferdinand Buisson – Voiron – un mois avant le début de l'épreuve <b>soit à partir du vendredi 12 avril 2019.</b> (1)
<b>E6-2 – Projet collaboratif d'optimisation d'un produit et d'un processus</b>	Un dossier numérique de projet collaboratif.	Epreuve pratique évaluée sous forme ponctuelle au lycée Algoud Laffemas- Valence – le <b>mardi 21 mai 2019.</b> Le dossier fourni au candidat comporte des fichiers informatiques. Le candidat peut prendre connaissance du matériel informatique disponible dans l'établissement.

**ANNEXE II : Modalités d'organisation des épreuves orales et pratiques**

(1) Le dossier devra être rendu par le candidat le jour de la soutenance